



TABLEAU DES QUOTAS POUR CHAQUE ACTIVITÉ année 2022-2023

Tableau récapitulatif du nombre de qualifiés pour les championnats nationaux.

Pour chaque activité :

- quotas de base
- quotas supplémentaires en fonction des résultats n-1 (quotas sup. résultats)
- quotas supplémentaires en fonction des pratiquants n-1 (quotas sup. participants)

QUOTAS DE BASE

Ils sont attribués par territoire en fonction des résultats aux championnats qualificatifs.

Ils sont déterminés par chaque Commission Technique Nationale (CTN).

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, le territoire devra sélectionner l'individuel ou l'équipe classé(e) immédiatement après, sauf information contraire dans le règlement spécifique de l'activité.

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTATS N-1

Ils sont attribués en fonction des résultats obtenus au championnat national par les territoires de l'année N-1.

Chaque CTN fixe les règles d'attribution.

En référence à l'article 17 des règlements généraux :

"Un tableau de répartition du nombre de qualifiés et de quotas supplémentaires (équipes et individuels) par discipline et par catégorie est publié en début d'année scolaire.

Lorsque les quotas sont sexués, il n'est pas possible de les inter changer."

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES PRATIQUANTS N-1

Ils sont attribués en fonction du nombre de pratiquants au premier niveau de compétition d'un territoire, de l'année N-1.

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

QUOTAS DE BASE

INDIVIDUEL

- 2 individuels en promotionnel par catégorie
- 2 individuels en élite par catégorie

ÉQUIPE

- 1 équipe en promotionnel par catégorie
- 1 équipe en élite par catégorie
- 1 équipe en mixte

En cas de 3 qualifiés individuels en promo et 4 qualifiés individuels en élite du même établissement dans une même catégorie, les gymnastes pourront être classés par équipe.

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL												ÉQUIPE												
	PROMOTIONNEL						ÉLITE						PROMOTIONNEL						ÉLITE					MIXTE	
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	B/M
QUOTAS PRÉVUS	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

COMMISSION DE QUALIFICATION

La CTN complète la liste des qualifiés au vu des résultats des championnats territoriaux.